

N.º 27 Du 6 brumaire an 14.

LAISSÉZ passer librement Jean Laroche  
natif d St Julien Cantal domicilié à id municipalité  
d id département d le Cantal âgé de 16 ans, taille  
d m. 1.70 m cheveux et sourcils châtains yeux gris  
front avancé nez long bouche moynne menton roud visage  
long inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º  
allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif démair de St Julien Cantal  
en date du 11 Vende de et sur l'attestation du citoyen Jean Laroche demeurant  
à id et du citoyen Jos Baptiste Laroche demeurant à  
id lesquels ont signé avec nous. Jean Laroche no lar

Jos Baptiste Laroche Mau

N.º 28 Du 7 id.

LAISSÉZ passer librement Gérard Dubois Courrot de l'An 9  
natif d Sirau domicilié à id municipalité  
d id département d le Cantal âgé de 25 ans, taille  
d m. 1.62 m cheveux et sourcils châtains yeux roux  
front ouvert nez moynne bouche moynne menton fourché visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º  
allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif démair de Sirau  
en date du 5 Vende de et sur l'attestation du citoyen Michel Vignier demeurant  
à id et du citoyen Joséph Chapral demeurant à  
id lesquels ont signé avec nous. Gérard Dubois no lar

Joséph Chapral Vignier

N.º 29 Du 8 id.

LAISSÉZ passer librement François Pourpuech Courrot de l'An 9  
natif d St Julien de Sirau domicilié à id municipalité  
d id département d le Cantal âgé de 29 ans, taille  
d m. 1.62 m cheveux châtains sourcils bruns yeux châtains  
front petit nez moynne bouche petit menton roud visage  
roud inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º  
allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif démair de Sirau  
en date du 6 id de moi et sur l'attestation du citoyen Michel Vignier demeurant  
à id et du citoyen Joséph Chapral demeurant à  
id lesquels ont signé avec nous. François Pourpuech

Joséph Chapral Vignier